

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 81440030.5

(51) Int. Cl.³: **E 04 H 1/12**
E 04 C 1/39

(22) Date de dépôt: 22.12.81

(30) Priorité: 28.01.81 FR 8101918

(43) Date de publication de la demande:
18.08.82 Bulletin 82/33

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: Clerget, Jean
29, Faubourg de Montbéliard
F-90000 Belfort(FR)

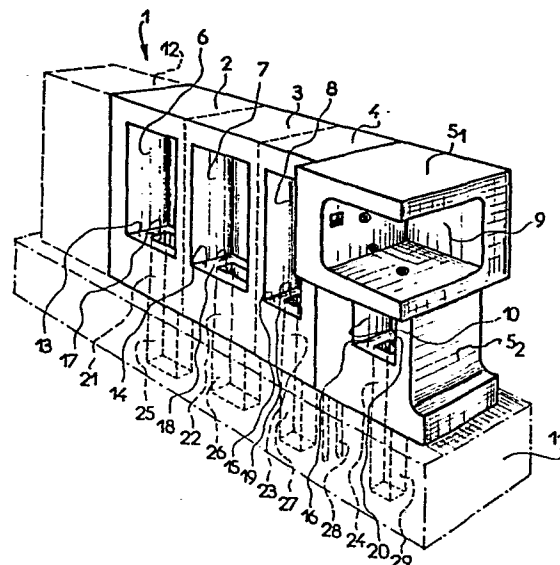
(72) Inventeur: Clerget, Jean
29, Faubourg de Montbéliard
F-90000 Belfort(FR)

(74) Mandataire: Aubertin, François
Cabinet BUGNION PROPRIETE INDUSTRIELLE 4, rue de
Haguenau
F-67000 Strasbourg(FR)

(54) **Muret technique extérieur.**

(57) Muret technique extérieur servant de logement aux différents appareils d'alimentation et de comptage des différents réseaux des services publics, de réceptacle pour le courrier, pour le sac à ordures et/ou de bâti pour les liaisons entre les réseaux publics et les installations privées.

Ce muret comporte des éléments modulaires préfabriqués (2, 3, 4, 5₁, 5₂), juxtaposables et/ou superposables, à une alvéole (6, 7, 8, 9, 10) coopérant avec une fondation (11) adaptée au nombre variable des éléments modulaires (2, 3, 4, 5₁, 5₂) et dans laquelle sont logés les arrivées des différents réseaux des services publics et les départs des installations privées.



Muret technique extérieur

L'invention concerne un muret technique extérieur servant de logement aux différents appareils d'alimentation et de comptage des différents réseaux des services publics, de réceptacle pour le courrier, pour le sac à ordures et/ou de bâti pour les liaisons entre les réseaux pu-
5 blics et les installations privées.

On connaît déjà, par le brevet FR-A-2.237.479, un dispositif permettant d'abriter tous les éléments assurant la liaison entre les réseaux publics et les installations privées, ou entre les services pu-
10 blics ou le public lui-même et les occupants du bâtiment intéressé. Ce dispositif comporte, en un ensemble homogène, rigide et imputrescible, et totalement isolées entre elles, quoique contiguës, des alvéoles pouvant contenir, à l'abri des projections d'eau chacun des éléments nécessaires aux liaisons ou aux contacts ci-dessus cités, tels
15 que les coffrets contenant les compteurs d'électricité, de gaz, le compteur d'eau, les branchements du téléphone, de la télévision par câble, les réceptacles pour le courrier, pour le sac à ordures, pour le portier électronique, le luminaire, le numéro d'immeuble et tous autres accessoires pouvant être utiles dans ce même but général.

20 Ces alvéoles sont réalisées dans un bâti monolithe et comportent un moyen d'implantation au sol ou d'insertion dans le bâtiment intéressé, un moyen facilitant la pénétration des câbles ou tuyauteries nécessaires à l'alimentation des différents organes qui y sont installés,
25 un moyen de fixation aisée de ces différents organes, un moyen permettant d'éviter la formation de condensation de la vapeur d'eau à l'intérieur des organes qui y sont installés et un moyen assurant la fermeture de chaque alvéole par des éléments mobiles ne nécessitant aucun outillage pour leur mise en place ou l'ouverture.

30 Le bâti monolithe, pourvu de l'ensemble des alvéoles, comporte un socle pouvant être enterré suffisamment pour former fondation et muni d'empreintes en creux constituant des passages pré-défoncés pour la pénétration des câbles ou tuyauteries de raccordement ainsi que de
35 fourreaux étanches faisant communiquer, si nécessaire, chaque alvéole avec le socle pour l'accès ou le départ des câbles électriques con-

cernant la ou lesdites alvéoles, l'ensemble étant d'une rigidité suffisante pour être dressé isolément ou être encastré dans une maçonnerie dont il est capable de supporter la charge.

- 5 Le socle de ce bâti est formé par l'extrémité inférieure de la paroi arrière et des extrémités inférieures des parois latérales et/ou des parois séparant les différentes alvéoles. Ces extrémités de parois, présentant des emplacements pré-défoncés, sont enterrées dans la terre meuble qui est tassée entre lesdites parois.

10

De ce fait, les différentes liaisons entre les réseaux publics et les installations privées sont fréquemment endommagés lors du tassement de la terre et ne sont pas protégées envers des éléments pouvant provoquer leur détérioration tels que l'humidité ou des petits rongeurs.

15

Par ailleurs, il est nécessaire, lors de l'acquisition de ce dispositif, de prévoir toutes les liaisons possibles. Il arrive fréquemment qu'au début de l'acquisition de ce dispositif, l'acquéreur ne possède pas toutes les installations et, de ce fait, il achète un dispositif

20 dépassant largement ses besoins.

Pour satisfaire toutes les possibilités d'usage d'un tel dispositif et si l'on veut adapter le dispositif aux besoins de l'acquéreur, le fabricant est obligé de réaliser un nombre important de dispositifs de
25 conceptions différentes. Il en résulte pour le fabricant, d'une part, un problème du coût et, d'autre part, un problème de stockage des différents dispositifs.

Si, pour des raisons financières, l'utilisateur a prévu initialement
30 un dispositif présentant des possibilités modestes, il n'est plus possible de modifier le dispositif initial et il est nécessaire de remplacer le dispositif initial par un dispositif mieux adapté aux besoins momentanés, ce qui entraîne, d'une part, des coûts importants, et, d'autre part, des problèmes pour la mise en place du nouveau dis-
35 positif.

Par ailleurs, on connaît également, par le brevet FR-A-1.465.489, un abri pour compteurs. Selon ce brevet, les abris pour compteurs sont

composés d'un toit, d'une cage et d'un socle en béton armé à l'intérieur desquels sont regroupés l'ensemble des compteurs pour une habitation. Toutefois, ces abris ne comportent pas d'éléments juxtaposables et ne sont pas monolithes. Par ailleurs, ces abris ne coopèrent
5 pas avec des fondations.

On connaît de même, par le brevet DE-A-2.150.548, un bloc entaillé, préfabriqué pour les constructions généralement munies d'un chauffage central. Selon ce brevet, le bloc de béton présente une série de conduits horizontaux pour la tuyauterie horizontale et une entaille ver-
10 ticale pour les conduites verticales. Il est ainsi possible de construire des pans de murs avec ce type de bloc et, ensuite, il est aisé de faire passer la tuyauterie de chauffage central, par exemple, à l'intérieur de ces blocs. Toutefois, ce bloc entaillé n'est qu'un sim-
15 ple élément de construction.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients. L'invention, telle qu'elle est caractérisée dans les revendications, résout le problème consistant à créer un muret technique extérieur
20 adapté à chaque besoin par superposition et/ou juxtaposition des éléments modulaires préfabriqués.

Les avantages obtenus grâce à cette invention consistent essentiellement en ceci que le muret technique initialement réalisé peut être
25 complété au-fur-et-à-mesure de l'augmentation des besoins, soit d'un usager, soit d'une collectivité. De plus, les liaisons entre les réseaux publics et les installations privées sont protégées envers toute détérioration.

30 L'invention est exposée ci-après plus en détail à l'aide de dessins représentant seulement un mode d'exécution.

La figure unique représente, en perspective, un muret technique extérieur conforme à l'invention.

35

On se réfère à la figure.

Le muret technique extérieur 1 comporte des éléments modulaires 2, 3,

4, 5₁, 5₂. Ces éléments modulaires 2, 3, 4, 5₁, 5₂, réalisés en béton, sont des éléments préfabriqués pouvant être juxtaposés tels que représentés dans la figure ou peuvent être superposés ou juxtaposés et superposés. Chaque élément modulaire 2, 3, 4 comporte une alvéole
5 6, 7, 8 dans laquelle on peut loger un compteur et/ou un appareil assurant la liaison entre des installations privées et des réseaux des services publics. Ainsi, l'alvéole 6 peut servir de logement à un compteur pour gaz, un compteur pour l'électricité, un coffret de télédistribution et autres.

10 Selon une variante, l'élément modulaire 5₁ peut comporter une alvéole 9 servant de boîte aux lettres ou de bloc lumineux et l'élément modulaire 5₂ une seconde alvéole 10 servant de regard d'accès aux lignes téléphoniques. Bien entendu, on peut étendre la gamme d'utilisation
15 de ces éléments modulaires et les utilisations indiquées ci-dessus ne sont nullement limitatives et ne sont données qu'à titre d'exemple.

Ces éléments modulaires 2 à 5₂ sont solidaires d'une fondation 11 adaptée au nombre d'éléments modulaires utilisés. Si, pour des nou-
20 veaux besoins, il faut agrandir le muret technique 1, il suffit d'ajouter des éléments modulaires complémentaires 12 et d'agrandir en conséquence la fondation 11.

Le fond 13, 14, 15, 16 des alvéoles 6, 7, 8 et 10 comporte une ouver-
25 ture 17, 18, 19, 20 pour le passage des différentes conduites tels que eau, gaz et/ou des différentes lignes d'électricité, téléphone, télédistribution et autres tels que lignes de la sonnette, portier électronique, logées dans un conduit 21, 22, 23, 24 disposé dans le prolongement de réservations 25, 26, 27, 28, 29 réalisées dans la fon-
30 dation 11.

La liaison entre les arrivées des réseaux des services publics et les départs des installations privées est logée soit dans le conduit 21 à 24, soit dans la réservation 25 à 29.

35 Bien entendu, les alvéoles comportent les aménagements nécessaires pour la fixation, l'isolation et autres moyens des différents appareils, compteurs, etc.... Par ailleurs, selon nécessité, ces alvéoles

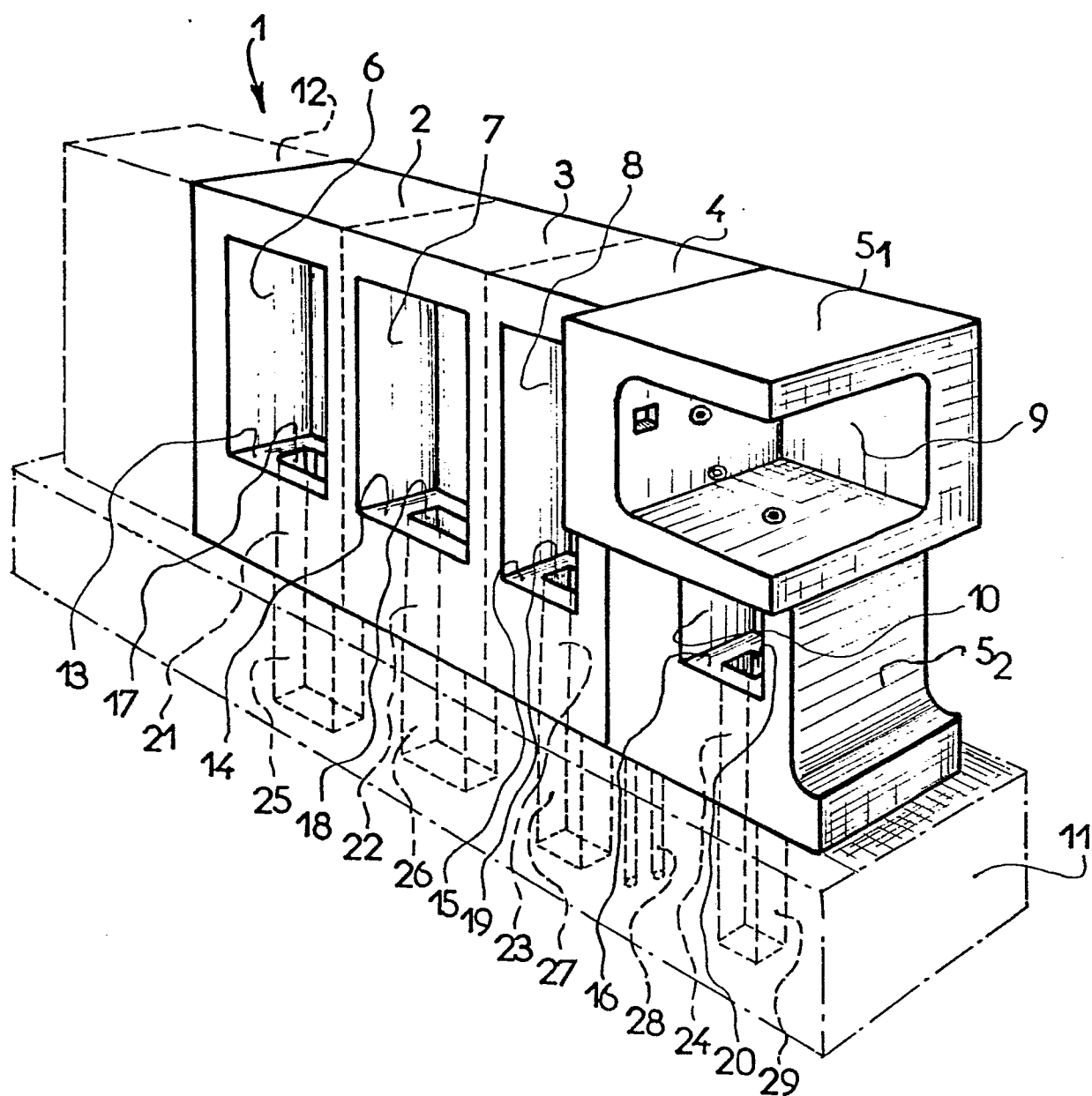
sont obturées par des portillons avec ou sans serrures, par des panneaux pourvus ou non de fentes ou autres ouvertures.

Ces différents aménagements ne sont donnés qu'à titre d'éléments complémentaires à l'invention résidant dans la création d'un muret technique extérieur comportant des éléments modulaires de nombre, de forme et de disposition variables.

Revendications

1. Muret technique extérieur (1) servant de logement aux différents appareils d'alimentation et de comptage des différents réseaux des services publics, de réceptacle pour le courrier, pour le sac à ordures et/ou de bâti pour les liaisons entre les réseaux publics et les installations privées, caractérisé en ce qu'il comporte des éléments modulaires préfabriqués (2,3,4,5₁,5₂), juxtaposables et/ou superposables, à une alvéole (6,7,8,9,10) coopérant avec une fondation (11) adaptée au nombre variable des éléments modulaires (2,3,4,5₁,5₂) et dans laquelle sont logés les arrivées des différents réseaux des services publics et les départs des installations privées.
2. Muret technique extérieur selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément modulaire (2,3,4,5₁,5₂) comporte un conduit (21, 22,23,24) débouchant par une ouverture (17,18,19,20) dans le fond (13,14,15,16) des alvéoles (6,7,8,10) pour le passage des différentes conduites d'arrivée des réseaux des services publics et de départ des installations privées.
3. Muret technique extérieur selon la revendication 1, caractérisé en ce que la fondation (11) comporte des réservations (25,26,27,28,29) disposées dans le prolongement des conduits (21,22,23,24).
4. Muret technique extérieur selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte des éléments modulaires complémentaires (12) pouvant être rajoutés aux éléments modulaires existants (2,3,4,5₁,5₂) pour agrandir le muret technique extérieur (1) en cas de nouveaux besoins.

- 1/1 -





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0057803

Numéro de la demande

EP 81 44 0030

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
DA	<u>FR - A - 2 237 479</u> (CROUZET) * En entier * --	1	E 04 H 1/12 E 04 C 1/39
DA	<u>FR - A - 1 465 489</u> (CROUZET) * En entier * --	1	
DA	<u>DE - A - 2 150 548</u> (EISELT) * Revendication 1; figures 1-4 * ----	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³) E 04 H E 04 C
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent à lui seul Y: particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons
			&: membre de la même famille, document correspondant
X	Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications		
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 04-05-1982	Examineur CAVALERI